

ANNEXE

MODALITES DE GOUVERNANCE, D'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES ET DE CONCERTATION DES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Un projet de charte s'élabore avec l'ensemble des communes, des EPCI, avec les départements et la Région, en associant l'État et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires. Il s'agit d'un moment privilégié de dialogue territorial qui doit ainsi impliquer les différents acteurs et les partenaires, économiques et associatifs du territoire et s'appuyer sur l'expression des habitants. Elle suppose ainsi une organisation spécifique, tant d'un point de vue de la gouvernance que de son animation technique, décrites dans le tableau ci-après.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon rédigera la nouvelle Charte en lien étroit avec ses principaux partenaires (État, Région, Départements, intercommunalités, communes) dans le cadre des instances de pilotage et de suivi.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, Les modalités de gouvernance, d'association des collectivités et de concertation des acteurs et habitants du territoire proposé s'appuient principalement sur des instances existantes. D'autres espaces de réflexion et de propositions seront créés pour associer les habitants et les acteurs associatifs et nourrir les choix des élus (comme des réunions chez l'habitant, ateliers prospectifs, ateliers d'écriture ...). Ils n'ont pas vocation à perdurer après la période de révision mais pourront cependant créer une dynamique participative pour la mise en œuvre de la nouvelle charte.

Un groupe de techniciens du Parc bénéficiera d'une formation au 1^{er} trimestre 2020 avec pour objectif de construire puis animer le dispositif de concertation à destination des acteurs du territoire.

Un accompagnement particulier sera mis en œuvre auprès des élus locaux pour l'appropriation de l'outil « parc naturel régional », du processus de révision et du projet de territoire, d'autant plus que le calendrier de la révision croise plusieurs échéances électorales locales.

Une communication soutenue et régulière sera déployée durant le processus de révision en vue d'informer les publics, faciliter la collaboration, accompagner l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs, rechercher l'adhésion et donner envie de participer à la concertation. Afin de répondre à ces objectifs, un plan de communication sera élaboré en fonction des moyens disponibles.

ANIMATION STRATEGIQUE ET GOUVERNANCE

OBJECTIFS	COMPOSITION	INSTANCE	MODALITES
<p>Pilotage stratégique</p> <p>Pilotage de la démarche et validation des grandes étapes</p> <p>Appropriation du processus de révision de Charte et du projet de territoire</p>	<p>Délégués du Comité syndical (Région Départements, Communes, et EPCI adhérents) et membres associés (Président honoraire, CESER, Chambres consulaires Président du Conseil scientifique, SMAVD, SMVDF. Sauf conseil association et développement non existants)</p> <p>Maires et Présidents EPCI du périmètre d'étude</p> <p>Autres représentants CR et CD si besoin</p> <p>Représentants de l'Etat</p> <p>Un représentant du Conseil territorial de révision de la Charte (cf ci-dessous)</p>	<p>Comité de pilotage Objectif 2039 (<i>Comité syndical élargi</i>)</p>	<p>En cas de nécessité de délibération, seuls les membres du comité syndical délibèrent</p>
<p>Animation stratégique</p> <p>Coordination régulière de la démarche</p> <p>Préparation des décisions soumises au Comité de pilotage de la révision</p>	<p>Président du Parc</p> <p>Vice-Présidents (présidents des commissions thématiques)</p> <p>Groupe projet révision (cf animation technique)</p>	<p>Commission Objectif 2039 (<i>Comité exécutif élargi</i>)</p>	<p>Si besoin, d'autres personnes seront invitées afin de porter attention à la représentation des collectivités et bassins de vie</p> <p>Techniciens du groupe projet selon l'ordre du jour</p>
<p>Avis et propositions</p> <p>Contribution tout au long de la démarche</p> <p>Relais auprès du territoire</p>	<p>Elus et partenaires techniques, institutionnels</p> <p>Scientifiques</p> <p>Personnalités qualifiées</p> <p>Représentants d'associations et de collectifs</p> <p>Habitants</p> <p>Acteurs économiques</p>	<p>Commissions thématiques</p> <p>Conseil scientifique</p> <p>Conseil territorial Objectif 2039</p>	<p>Et professionnels selon besoin</p>
<p>Réflexions et propositions</p>	<p>Publics à définir selon les besoins</p>	<p>A définir selon les besoins</p>	<p>A définir selon les besoins</p>

ANIMATION TECHNIQUE ET COORDINATION

OBJECTIFS	COMPOSITION	INSTANCES	MODALITES
-----------	-------------	-----------	-----------

Production, mise en commun des travaux de l'équipe technique et capitalisation, propositions à la gouvernance, animation technique de la démarche, mobilisation de l'équipe du Parc	Membres du comité de direction : directrice, responsables de pôle, responsable communication et chef de projet révision de la Charte. Certains sont identifiés « référents Charte » dans un domaine particulier en lien avec leurs missions	Groupe projet Objectif 2039 <i>(Comité de direction élargi)</i>	Sous l'autorité de la Directrice, il est animé par un chef de projet « révision de la Charte ». Chacun contribue à la rédaction du projet de Charte en lien avec ses fonctions. Selon les besoins, une attention sera portée à la présence de techniciens experts du Parc
Production selon les domaines d'expertise, concertation et animation territoriale	Ensemble des agents du Parc	Equipe technique pluridisciplinaire	Selon les besoins
Porté à connaissance, accompagnement, avis réglementaires	Directrice du Parc, chef de projet révision de Charte du Parc, Techniciens Etat, Région, Départements, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France	Comité de suivi technique Objectif 2039 <i>(Comité technique de la convention d'objectifs élargi)</i>	Selon les besoins, une attention sera portée à la présence de techniciens experts du Parc
Consultation, contribution, relais territorial, appropriation du processus et du projet de révision de Charte et du projet de territoire	Directeurs et techniciens des communes et EPCI du périmètre d'étude Partenaires techniques des services de l'Etat, des Départements, Région, Syndicats mixtes	A définir selon les besoins	A définir selon les besoins
Contributions et expertises complémentaires	Partenaires et prestataires techniques (Agences d'urbanisme, INSEE, GREC Sud, Universités, ARB, autres...)	A définir selon les besoins	A définir selon les besoins